

Les règles & les bonnes pratiques

Cette fiche vous accompagne pas à pas pour que votre Jour J soit parfait et en règles !

Le mariage est bien plus qu'une célébration : c'est un acte juridique encadré par le Code civil. Entre les démarches en mairie, les délais légaux, le choix du régime matrimonial ou encore la prise en compte des situations spéciales, les étapes sont nombreuses.

Les conditions légales pour se marier

Conditions de fond

Âge minimum	18 ans pour les deux époux (suppression du mariage des mineurs depuis 2006, aucune dérogation possible depuis la loi du 21/02/2022)
Consentement	Le consentement doit être libre, éclairé et non vicié (pas de contrainte, d'erreur ou de dol)
Absence de lien	Interdiction de se marier entre ascendants/descendants directs, entre frères et sœurs, oncle/nièce et tante/neveu
Non-bigamie	Être célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve) au moment de l'union. La bigamie est un délit pénal en France (art. 433-20 du Code pénal)
Nationalité	Aucune condition de nationalité — un étranger peut se marier en France sous conditions de résidence

Conditions de forme

- Le mariage civil est obligatoire en France (la cérémonie religieuse est facultative et doit avoir lieu après)
- Le mariage doit être célébré en mairie, par un officier d'état civil
- La présence physique des deux époux est obligatoire (pas de mariage par procuration en France métropolitaine)
- Présence de 2 témoins minimum (4 maximum), majeurs, munis d'une pièce d'identité

Les démarches en mairie : délais et documents

Délais à respecter

Dépôt du dossier	Entre 1 mois et 2 mois avant la date de mariage (certaines mairies exigent jusqu'à 3 mois à l'avance)
Mariage international	Prévoir jusqu'à 6 mois si l'un des époux est étranger (apostille, légalisation, traduction assermentée)



Réservez votre créneau en mairie dès que vous avez votre date de mariage et votre lieu ! Certaines mairies populaires affichent complet plus d'un an à l'avance, surtout les samedis de juin, juillet, août et septembre.

Documents à fournir

- ☐ Pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport) de chaque futur époux
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chacun (facture, quittance de loyer..)
- ☐ Acte de naissance de moins de 3 mois (6 mois si délivré à l'étranger)
- ☐ Acte de naissance des parents si nécessaire (selon la mairie et la situation)
- ☐ Informations sur les témoins : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession
- ☐ Contrat de mariage (si régime matrimonial spécifique) : coordonnées du notaire requis
- ☐ Pour les personnes divorcées : copie du jugement de divorce définitif
- ☐ Pour les veufs/veuves : acte de décès du précédent conjoint
- ☐ Pour les étrangers : acte de naissance traduit + certificat de coutume + certificat de capacité matrimoniale

Le régime matrimonial et le contrat de mariage

Les 4 régimes principaux en France

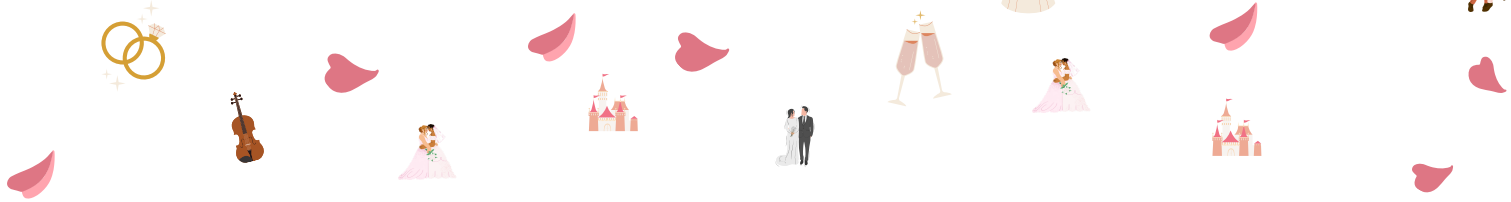
Régime	Principe	Idéal pour...
Communauté réduite aux acquêts	Régime légal par défaut. Les biens acquis avant le mariage restent propres ; ceux acquis pendant sont communs.	La majorité des couples — bon équilibre entre partage et protection
Communauté universelle	Tous les biens (avant et pendant le mariage) sont communs, même ceux reçus en héritage.	Couples en fin de vie souhaitant protéger le conjoint survivant
Séparation de biens	Chaque époux conserve l'entière propriété de ses biens, présents et futurs.	Entrepreneurs, professions libérales, héritiers de patrimoine important
Participation aux acquêts	Fonctionne comme la séparation pendant le mariage, mais lors de la dissolution, les acquêts sont partagés à parts égales.	Couples avec revenus très inégaux ou patrimoine disparate

Le contrat de mariage chez le notaire

- Obligatoire si vous choisissez un régime autre que la communauté réduite aux acquêts
- Délai : signé devant notaire avant le mariage
- Coût moyen : entre 300 € et 600 € (honoraires réglementés)
- Le notaire remet un certificat à présenter à la mairie
- Modification possible après le mariage mais uniquement après 2 ans d'union et avec homologation du tribunal judiciaire



Ne négligez pas cette étape ! Une consultation notariale est souvent gratuite ou peu onéreuse pour un premier entretien. Le notaire vous aidera à choisir le régime le plus adapté à votre situation patrimoniale spécifique.



Checklist récapitulative à faire avant le mariage

- ☐ Choisir la date et réserver la mairie (12 à 18 mois à l'avance pour les dates populaires)
- ☐ Contacter le notaire pour discuter du régime matrimonial (au moins 3 mois avant)
- ☐ Signer le contrat de mariage chez le notaire si nécessaire (avant le dépôt de dossier en mairie)
- ☐ Rassembler les actes de naissance de moins de 3 mois (demande en ligne sur service-public.fr)
- ☐ Préparer les justificatifs de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Désigner les témoins (2 minimum, 4 maximum) et recueillir leurs informations
- ☐ Pour les étrangers : lancer les démarches consulaires (certificat de capacité matrimoniale)
- ☐ Déposer le dossier complet en mairie (1 à 2 mois avant au minimum)
- ☐ Vérifier la publication des bans auprès de la mairie (10 jours d'affichage obligatoire)
- ☐ Après le mariage : mettre à jour les documents d'identité (préfecture ou en ligne)
- ☐ Après le mariage : prévenir les organismes (CAF, Sécu, banques, employeur, impôts)
- ☐ Après le mariage : rédiger ou mettre à jour vos testaments

Ressources utiles

Service-public.fr	Toutes les démarches mariage en ligne
Notaires de France	Trouver un notaire et simuler les frais
FCDDV	Enregistrer ou consulter un testament
SCEC Nantes	Pour la transcription des mariages célébrés à l'étranger
Légifrance	Textes du Code civil sur le mariage (art. 144 à 515)
Impôts.gouv.fr	Pour les impacts fiscaux et la déclaration commune

Note importante

© Ce document est fourni à titre informatif et ne constitue pas un conseil juridique. Les règles de droit évoluent régulièrement. Pour toute décision importante concernant votre patrimoine ou vos droits, consultez un notaire ou un avocat spécialisé en droit de la famille.